

PROBLÈMES DE SANTÉ + TRAVAIL = SOLUTIONS

FAITES-VOUS RECONNAÎTRE !



Votre santé ou une situation de handicap rend votre quotidien professionnel difficile ?
Nous pouvons vous aider.

Être reconnu(e) Travailleur Handicapé, comment faire ?

1. Retirer et remplir le dossier auprès de la **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** du département de votre résidence.
2. Faire remplir la partie médicale par votre médecin traitant ou le médecin du travail.
3. Envoyer l'ensemble des dossiers remplis à la **Commission des Droits pour l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)**.



Et moi, si j'étais concerné(e) ?

Oui, si par exemple :



J'ai mal au dos.



Je ne peux plus porter mon matériel.



J'ai des fourmis dans les mains.



Mon traitement médical me fatigue.



La position debout m'est pénible.



J'ai du diabète.



J'entends moins bien.

Ma santé me pose des difficultés dans mon travail, je peux en parler librement, mon entreprise peut m'aider.



Le saviez-vous ?

Nous serons **1 sur 2** à connaître au cours de notre vie professionnelle **une situation de handicap temporaire ou durable**.

Notre entreprise est **engagée** en faveur de l'emploi de personnes handicapées.

De nombreux collaborateurs ont choisi d'être reconnus travailleurs handicapés et de nous le dire pour **être mieux accompagnés** dans leur vie professionnelle.

Votre maladie ou l'origine de votre handicap reste **confidentiel**. C'est vous seul(e) qui choisissez de nous en informer.

Le but de cette démarche est de vous aider à **travailler au quotidien**.



À quoi ça peut me servir ?

- À préserver ma santé.
- À conserver mon emploi.

Et si je ne le dis pas ?

- Je risque d'aggraver mon problème de santé.
- Mes difficultés peuvent être mal interprétées par mon manager.
- Je peux perdre mon emploi.

Qui sont les personnes reconnues comme Travailleurs Handicapés ?

- Les personnes bénéficiant d'une **Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH)**.
- Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.
- Les titulaires d'une pension d'invalidité.
- Les bénéficiaires de l'**Allocation Adulte Handicapé (AAH)**.
- Les victimes de guerre et assimilés.



Pour tout renseignement, ou si vous avez déjà une reconnaissance, contactez votre **réfèrent handicap** :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

E-mail :

